

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Multimodalité et solutions innovantes	359

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L1111-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code des transports et notamment ses articles L1231-1-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Energie et notamment ses articles L221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le budget au titre de l'exercice 2021, et notamment son programme 359,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 29 mars 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

ENTENDU Jean GOYCHMAN, Viviane LOPEZ, Lucie ETONNO, Béatrice ANNÉREAU, Olivier BIENCOURT, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Christophe CLERGEAU, Sophie BRINGUY, Béatrice LATOUCHE, Didier REVEAU, Roch BRANCOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE
la Stratégie régionale des mobilités 2030.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain
Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs